

# CONFLANS SAINTE-HONORINE

# À VÉLO

ÉDITION N° 1



**HÔTEL DE VILLE**  
63, rue Maurice-Berteaux - BP 350  
78703 Conflans-Sainte-Honorine  
Tél. 01 34 90 89 89  
Fax 01 34 90 89 19



Plus d'infos :



## CHIFFRES CLEFS

**16 KM**

C'est le linéaire d'aménagements cyclables : bande cyclable, piste cyclable, voie mixte bus / vélo et voie verte, double sens cyclable.

**100 EUROS/AN**

C'est le coût annuel d'un vélo équipé et entretenu contre 6 000 € pour une voiture.

source : www.ademe.fr

**½ HEURE/JOUR**

de vélo permet de diviser par deux les risques cardio-vasculaires.

Un déplacement à vélo correspond à l'activité physique quotidienne recommandée.

source : www.ademe.fr

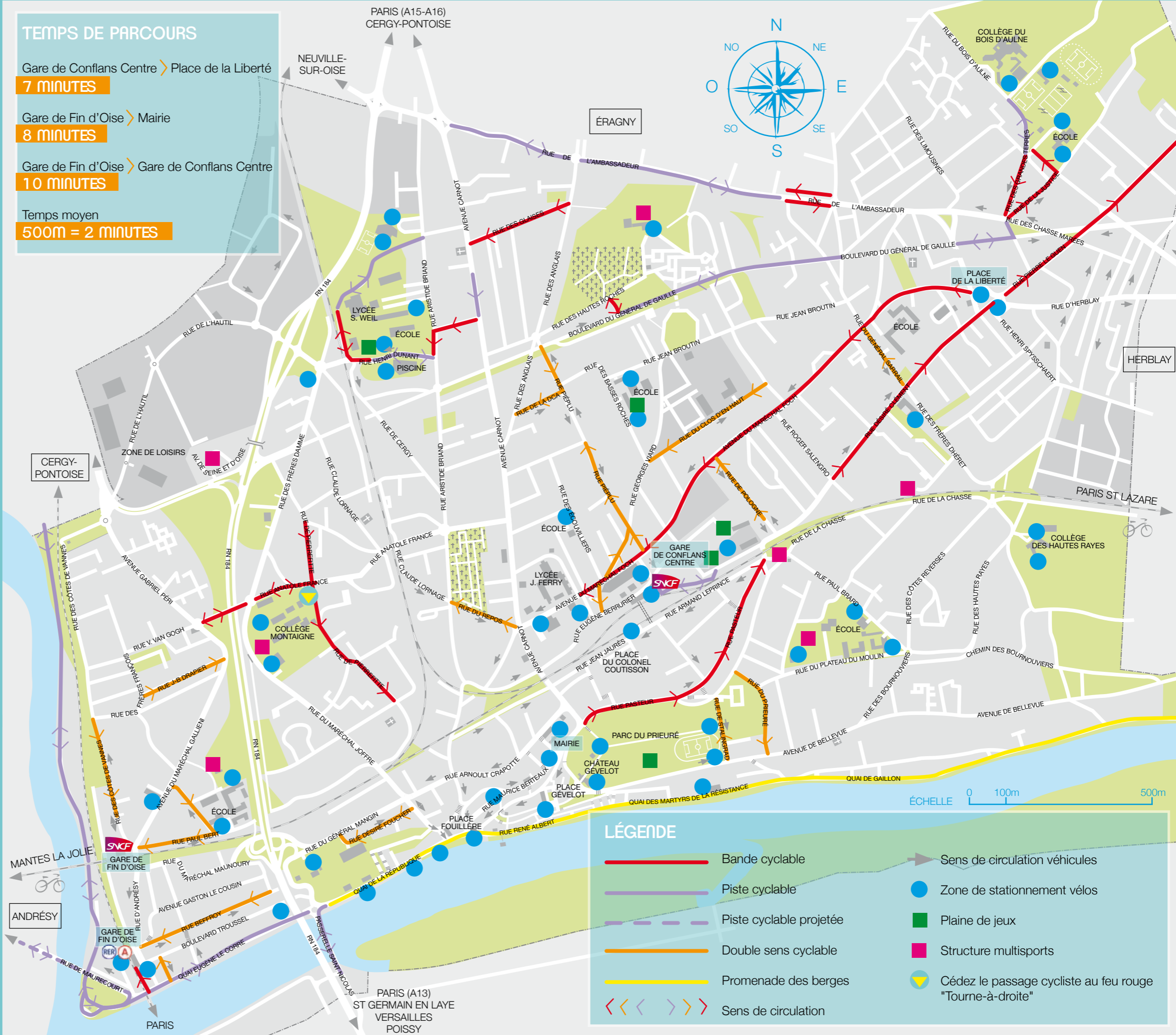
## TEMPS DE PARCOURS

Gare de Conflans Centre > Place de la Liberté  
**7 MINUTES**

Gare de Fin d'Oise > Mairie  
**8 MINUTES**

Gare de Fin d'Oise > Gare de Conflans Centre  
**10 MINUTES**

Temps moyen  
**500M = 2 MINUTES**



## LÉGENDE

- Bande cyclable
- Piste cyclable
- Piste cyclable projetée
- Double sens cyclable
- Promenade des berges
- <<<>>> Sens de circulation
- Zone de stationnement vélos
- Plaine de jeux
- Structure multisports
- ▼ Cédez le passage cycliste au feu rouge "Tourne-à-droite"

## OBSERVATOIRE DES DÉPLACEMENTS URBAINS

Cette structure qui réunit piétons, cyclistes, automobilistes et exploitants de transport public, propose une vision globale et multimodale de la mobilité. Ensemble, ils échangent des points de vue sur les déplacements avec pour objectif un meilleur partage de la voirie. Cette commission consultative est amenée à donner son avis sur les aménagements de voirie, les modifications de circulation, les circulations douces, et plus largement de toute action ayant une portée d'intérêt général.

[jebouge@mairie-conflans.fr](mailto:jebouge@mairie-conflans.fr)

## ASSOCIATION UN VÉLO QUI ROULE

Un Vélo Qui Roule est une association Conflanaise de promotion de la bicyclette comme moyen de déplacement, née en 2011. Active au sein de l'observatoire des déplacements urbains, elle organise également des ateliers de réparation et d'entretien de vélos, accessibles à tous. Un Vélo Qui Roule a signé une convention avec la Ville pour récupérer les vélos déposés à la déchetterie afin de les recycler dans les ateliers de réparation.

[unveloquiroule@yahoo.fr](mailto:unveloquiroule@yahoo.fr)

## RAPPEL : CODE DE LA ROUTE

### 1 DOUBLE SENS CYCLABLE

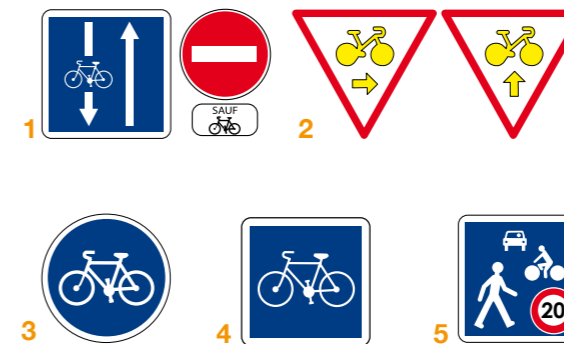
C'est une rue à double sens dont un sens est réservé aux cycles. Avantageux pour les cyclistes, il raccourcit les distances à parcourir et garantit la sécurité des utilisateurs.

### 2 "CÉDEZ LE PASSAGE CYCLISTE AU FEU ROUGE"

Ce panneau autorise les cyclistes à franchir le feu rouge pour effectuer une manœuvre de tourne-à-droite ou de poursuivre en mouvement direct, selon la nature du carrefour.

### 3 AMÉNAGEMENT CYCLABLE OBLIGATOIRE

### 4 AMÉNAGEMENT CYCLABLE CONSEILLÉ



### 5 ZONE DE RENCONTRE

C'est une zone à priorité piétonne dont la vitesse est limitée à 20 km/h. Sauf situation exceptionnelle, toutes les chaussées y sont à double-sens pour les cyclistes.



### 6 SAS VÉLO

Aux carrefours équipés de feux, il permet aux cyclistes de profiter du feu rouge pour se positionner devant les autres véhicules afin :

- de mieux voir et d'être vu,
- d'anticiper son virage à gauche avant les véhicules qui suivent la même direction,
- de démarrer avant les véhicules à moteur ce qui assure une bonne perception et insertion,
- de ne pas respirer les gaz d'échappement au démarrage.

## LE CYCLISTE ET SON VÉLO

### GILET JAUNE obligatoire

Le port du gilet fluo réfléchissant est obligatoire pour les cyclistes circulant hors agglomération la nuit et lorsque la visibilité est insuffisante.

### UN CASQUE

Non obligatoire, il permet néanmoins de limiter les blessures en cas de chute.

### AVERTISSEUR SONORE obligatoire

Une sonnette (timbre ou grelot) dont le son peut être entendu à 50m au minimum. Le vélo est silencieux : la sonnette permet au cycliste de signaler sa présence.

### UN ÉCARTEUR ORANGE

À accrocher sur la roue ou le porte-bagages : il invite les automobilistes à garder leurs distances.

### FREINAGE obligatoire

Tout vélo doit être muni de 2 freins efficaces.

### UN PORTE-BAGAGE

Sacoche ou panier

### UN RÉTROVISEUR

### UN ANTIVOL EN U

Pour accrocher le cadre, accompagné d'un antivol complémentaire (câble) : voir les conseils de la FUB (Fédération des Usagers Bicyclette) [www.bicycode.org/tests-antivols.rub-21/4-regles-d-or.rub-22/](http://www.bicycode.org/tests-antivols.rub-21/4-regles-d-or.rub-22/)

### SIGNALISATION VISUELLE obligatoire

Des catadioptres (systèmes réfléchissant la lumière) : au moins un blanc à l'avant, un rouge à l'arrière, un sur chaque pédale et deux sur les côtés. Ils permettent d'améliorer la visibilité du vélo.

### ÉCLAIRAGE obligatoire

Un feu avant éclairant mais non éblouissant (jaune ou blanc) et un feu arrière visible. Indispensable pour être vu, particulièrement la nuit.

**POUR INFO**  
En cas de non respect de ces règles d'équipement, l'amende peut s'élever à 11€, majorée à 33€ si elle n'est pas réglée sous 30 jours.

## RÈGLES DE SÉCURITÉ

Les cyclistes doivent respecter les règles de sécurité routière et du code de la route

- Ne pas raser les trottoirs ou les voitures en stationnement ;
- Laisser les trottoirs aux piétons (trottoirs autorisés aux cyclistes de moins de 8 ans) ;
- Garder une distance d'un mètre minimum par rapport aux véhicules ;
- Se positionner clairement sur la chaussée et garder sa trajectoire ;
- Avertir de son changement de direction en tendant le bras ;
- Rouler sur les aménagements cyclables existants ;
- Laisser la priorité aux piétons ;
- Être particulièrement vigilant en cas d'intempéries. (coups de vent, pluie, neige, brouillard, etc.)

L'usage d'un téléphone portable à vélo est interdit :

**22€ D'AMENDE.**

Rouler en vélo en état d'ébriété peut conduire à :

**90€ D'AMENDE.**